

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE IMIO

28 SEPTEMBRE 2021 - 17H

1 Rue Léon Morel

5032 ISNES

081/58.61.00

www.imio.be

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'assemblée générale extraordinaire sera ouverte au public. Toutefois, en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale lors de l'assemblée générale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire de la commune ne sera acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR

1	Modification des statuts - actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception « in house » ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des associés et des associations.
---	---

Conformément à l'article L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5) du CDLD, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire de la commune de Bernissart.